



Salaire en contrat de professionnalisation ?

Par **PC88**, le **07/09/2011** à **10:37**

Bonjour,

Je suis actuellement en Licence Pro en contrat d'apprentissage. En Octobre je repart pour 2 ans d'alternance en Master, 1 semaine école/3 semaines entreprise par mois.

Je suis allé signer mon contrat cette semaine, et sur ce contrat, la rémunération mensuelle brut indiquée était de 1710,..€.

Ma question est donc la suivante : Que vais-je réellement toucher par mois ?

Les 1300€ net (1710 moins les 25% de charges) ou bien les 1710 divisés par 4, multiplié par 3 (puisque je passe les 3/4 du temps en entreprise) ???

J'espere que ma question est assez claire...

Merci à tous.

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **11:25**

Bonjour,

Normalement, vous percevez le salaire complet indiqué au contrat de travail qui tient compte de la période d'alternance pendant laquelle vous n'êtes pas en entreprise...